

Yvan JOUNOT & Erwan THOMAS
Elus municipaux

Sainte-Anne, le 27 / 08 / 2015

VU	REÇU LE : 31 AOUT 2015 MAIRIE DE Ste Anne d'Auray	COPIE
Maire		1 ^{er} Adj
DGS		2 ^{eme} Adj
Copie		3 ^{eme} Adj
ST		4 ^{eme} Adj
ST		5 ^{eme} Adj
Cpte		

Monsieur le maire
Mairie de Sainte-Anne d'Auray
10 place Nicolazic
56 400 Sainte-Anne d'Auray

Objet: Commission éthique indépendante

Nombre de page : 1

Monsieur le maire,

Par cette lettre ouverte, nous aspirons à vous proposer de mettre en place, à l'instar de plusieurs villes de France, une commission éthique indépendante qui aurait pour objectif de prévenir les conflits d'intérêts des conseillers municipaux dans l'exercice de leur mandat.

Comme nous, vous portez une attention particulière à la transparence, à la clarté des choses et instaurer une telle commission serait gage de ces qualités qui nous rejoignent.

Elus depuis un peu plus d'un an, en plus de nos observations, il est porté à notre connaissance des constats, des interrogations qui peuvent, sans aucune mesure, laisser place à l'interprétation ou à la critique. En exemple, pour ne revenir que sur votre courrier au sujet de la société NESTOR (entreprise privée de 500 salariés), vous admettez expressément l'erreur d'avoir passé cette publicité gratuitement alors même que les entreprises saintannoises, comme les autres, s'acquittent d'un montant clairement arrêté lors d'un conseil municipal dans votre mandant précédent. L'excuse n'enlève pas le tort, diront certains. Considérant qu'une élue de votre liste travaille dans cette même société, il aurait été à la charge de la commission éthique d'alerter sur ce qui pourrait être vu comme un conflit d'intérêt, et proposer la suppression de cet article. Une erreur qui ne serait pas née. S'inspirant de commissions existantes, la commission serait composée à parts égales d'élus des deux listes de la campagne municipale 2014 (hors maire et maire adjoint) et le double de citoyens.

La présidence serait assurée obligatoirement par un citoyen n'ayant aucun lien de parenté avec les élus municipaux. Récipiendaire des déclarations d'intérêts privés, associatifs et commerciales des élus, la commission indiquerait avant chaque conseil municipal si des élus doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de certaines délibérations pour ne pas être en conflit d'intérêts. Elle alerterait autant que de besoin la municipalité sur toutes les situations qu'elle estimerait de l'ordre du conflit d'intérêt.

Avec l'espoir que cette proposition puisse trouver une réponse favorable, puisque garante de l'impartialité et de la transparence, veuillez accepter, monsieur le maire, nos salutations distinguées

Yvan JOUNOT



Erwan THOMAS



Copie pour information : Monsieur le président de La Tribune Saintannoise.